



FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame, Monsieur.

La rentrée se prépare. Afin d'assurer une bonne qualité de service, nous souhaitons vous apporter quelques explications à notre organisation.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Elle se situe dans le bâtiment de la mairie, au rez-de-chaussée, l'accès se fait par la cour de l'école primaire SAUF LE MATIN OU ELLE SE DEROULE A L'ECOLE MATERNELLE.

La surveillance est assurée par le personnel communal.

HORAIRES et TARIFS

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

7H20 à 8H20

16H15 à 18H30

Tarification : La tarification du périscolaire se fera à l'heure, de 16h15 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

Le tarif horaire, à partir de la rentrée 2019, sera indexé sur le Quotient Familial (merci de nous fournir vos attestations de QF à chaque rentrée) :

- QF < 500 : 1,30 € / heure / enfant
- QF entre 500 et 700 : 1,40 € / heure / enfant
- QF entre 700 et 1000 : 1,50 € / heure / enfant
- QF entre 1000 et 1700 : 1,60 € / heure / enfant
- QF > 1700 : 1,70 € / heure / enfant

Le règlement des factures se fait à la Trésorerie du Touvet, dès réception de la facture.

Pour leur bien-être, s'il y a plus de 20 enfants, une personne supplémentaire sera présente. C'est pour cela que nous demandons aux parents de signaler toute modification par téléphone ou SMS.

Toute heure commencée étant due, tout retard sera facturé en cas d'arrivée des parents après 18h30.

Par ailleurs, une inscription à la périscolaire peut être annulée durant les permanences téléphoniques de 7h30 à 8h15 et de 15h45 à 16h. En cas d'absence non signalée, l'inscription sera facturée.

INSCRIPTION

Pour la garderie périscolaire, un bulletin d'inscription est joint à ce courrier et devra être remis dans les boîtes aux lettres des écoles, au plus tard le **16 août 2019**. Pour les parents qui n'auront pas inscrit leurs enfants à l'année, un bulletin d'inscription mensuelle vous sera envoyé tous les mois.

- Le matin, l'enfant sera déposé directement et sera pris en charge par le personnel communal.
- Le soir le personnel récupère les enfants à l'école. Le goûter est à fournir par les parents.

Dans un souci de gestion et de sécurité, aucun enfant ne sera accepté au dernier moment.

Il est précisé que, hormis les enfants de maternelle qui devront être récupérés par un adulte, tout enfant non inscrit à la garderie périscolaire sera libéré à **16h15**.

Des permanences téléphoniques sont mises en place pour les inscriptions ou annulations de dernière minute
Lundi Mardi Jeudi Vendredi LE MATIN DE 7H30 A 8H15
LE SOIR 15H45 à 16h00

Tel 06.78.79.80.55

GARDERIE DU MERCREDI

Suite à l'évolution de l'organisation des rythmes scolaires depuis la rentrée 2017, la mairie poursuit l'accueil des enfants le mercredi matin.

MERCREDI 7H30 à 12H30

Il se situera dans le bâtiment de la mairie, au rez-de-chaussée, l'accès se fait par la cour de l'école primaire.

La surveillance sera assurée par le personnel communal, qui proposera des animations et ateliers variés tout au long de l'année.

Pour la garderie périscolaire du mercredi, l'inscription se fera en même temps que pour la garderie périscolaire du mois (bulletin d'inscription joint à ce courrier à rendre dans les boîtes aux lettres des écoles, au plus tard le **16 août 2019**).

- Le matin, l'enfant sera déposé directement et sera pris en charge par le personnel communal.
- A midi, l'enfant sera récupéré par un adulte. Il n'y aura pas de cantine ni de repas prévu pour les enfants le mercredi.

Dans un souci de gestion et de sécurité, aucun enfant ne sera accepté au dernier moment.

Tarifification : La tarification de la garderie du mercredi se fera à la demi-journée, et le tarif sera de **15 € par enfant**.

Un respect de ce mode de fonctionnement permettra de maintenir la flexibilité. Si nous constatons trop d'abus, nous serons malheureusement contraints à davantage de rigueur.

Fonctionnement du mercredi

La garderie est assurée par deux agents du personnel communal : **Christine DOVAL**, animatrice, et **Elodie BRUNET-CHIRPAZ**, ATSEM. Les locaux mis à disposition regroupent la salle du périscolaire, la salle des fêtes et la cour de récréation.

Le but pédagogique de cet accueil est bien de proposer aux enfants des activités permettant de développer à la fois les apprentissages et la vie en collectivité : cuisine, arts plastiques, promenades, jeux sportifs, jardinage, activités culturelles, ...

Un compte Instagram (privé) est alimenté chaque semaine, permettant à tous les parents de suivre les activités de leurs enfants → compte **lapierreclass**

La planification des ateliers sera assurée chaque mercredi par le personnel d'animation, avec la possibilité de varier les activités en fonction d'un thème, de la météo et des tranches d'âge. Un thème et de nouvelles activités seront planifiés tout au long de l'année.

L'emploi du temps des activités sera modulable en fonction du temps, des activités, des effectifs par tranche d'âge, et s'organisera comme suit :

De 7h30 à 9h	Accueil
De 9h à 10h	Activités
De 10h à 10h30	Goûter
De 10h30 à 11h30	Sports et loisirs
De 11h30 à 12h30	Récréation et départ des enfants

L'accueil des enfants a lieu dans la salle du périscolaire (au rez-de-chaussée de la mairie). L'accès se fait par la cour de l'école primaire, et l'accueil aura lieu à partir de 7h30 jusqu'à 9h. Au-delà de 9h, les enfants ne pourront plus rentrer.

A la fin de la garderie, les enfants pourront être récupérés à partir de 11h30, par la présence d'un adulte.

Nous demandons aux parents de prévoir :

- Un goûter
- Une paire de basket
- 1 short ou bas de survêtement selon la météo
- Une casquette
- Un change complet
- L'autorisation de sortie et le droit l'image complétés et signés

Comptant sur vous, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Le Maire, Jean -Yves GAYET